

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE D'ALLARDVILLE LTÉE	Numéro de permis 2013177	Date d'inspection Le 06 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative d'Allardville		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	04 mai 2023	06 avr. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

- Des photos furent envoyées par courriel démontrant que la porte du parc extérieur peut maintenant se refermée et s'ouvrir sans aucune obstruction, la lacune est maintenant conforme.
- Aucun ratio ne fut prit puisque le suivit a été fait par courriel.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 avril 2023

Date

original signé par

Francine McGraw

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 avril 2023

Date